

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**04-047-20**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047)**

Vu l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

Vu l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

À l'assemblée du 29 août 2005, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. La partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) est modifiée par le remplacement de l'ensemble des pièces composant le chapitre 12 concernant l'arrondissement du Sud-Ouest par le document joint en annexe A.
2. En concordance avec l'article 1, la carte 2.5.1 intitulée «Les parcs et les espaces verts» de la partie I de ce plan est modifiée par le remplacement de la partie de cette carte correspondant à l'arrondissement du Sud-Ouest par le document joint en annexe B.
3. En concordance avec l'article 1, la carte 3.1.1 intitulée «L'affectation du sol» de la partie I de ce plan est modifiée par le remplacement de la partie de cette carte correspondant à l'arrondissement du Sud-Ouest par le document joint en annexe C.
4. En concordance avec l'article 1, la carte 3.1.2 intitulée «La densité de construction» de la partie I de ce plan est modifiée par le remplacement de la partie de cette carte correspondant à l'arrondissement du Sud-Ouest par le document joint en annexe D.

-----

**ANNEXE A**

PLAN D'URBANISME DE MONTRÉAL, PARTIE II : CHAPITRE 12 -  
ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST

**ANNEXE B**

CARTE 2.5.1 INTITULÉE «LES PARCS ET LES ESPACES VERTS» -  
ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST

**ANNEXE C**

CARTE 3.1.1 INTITULÉE «L'AFFECTATION DU SOL» - ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST

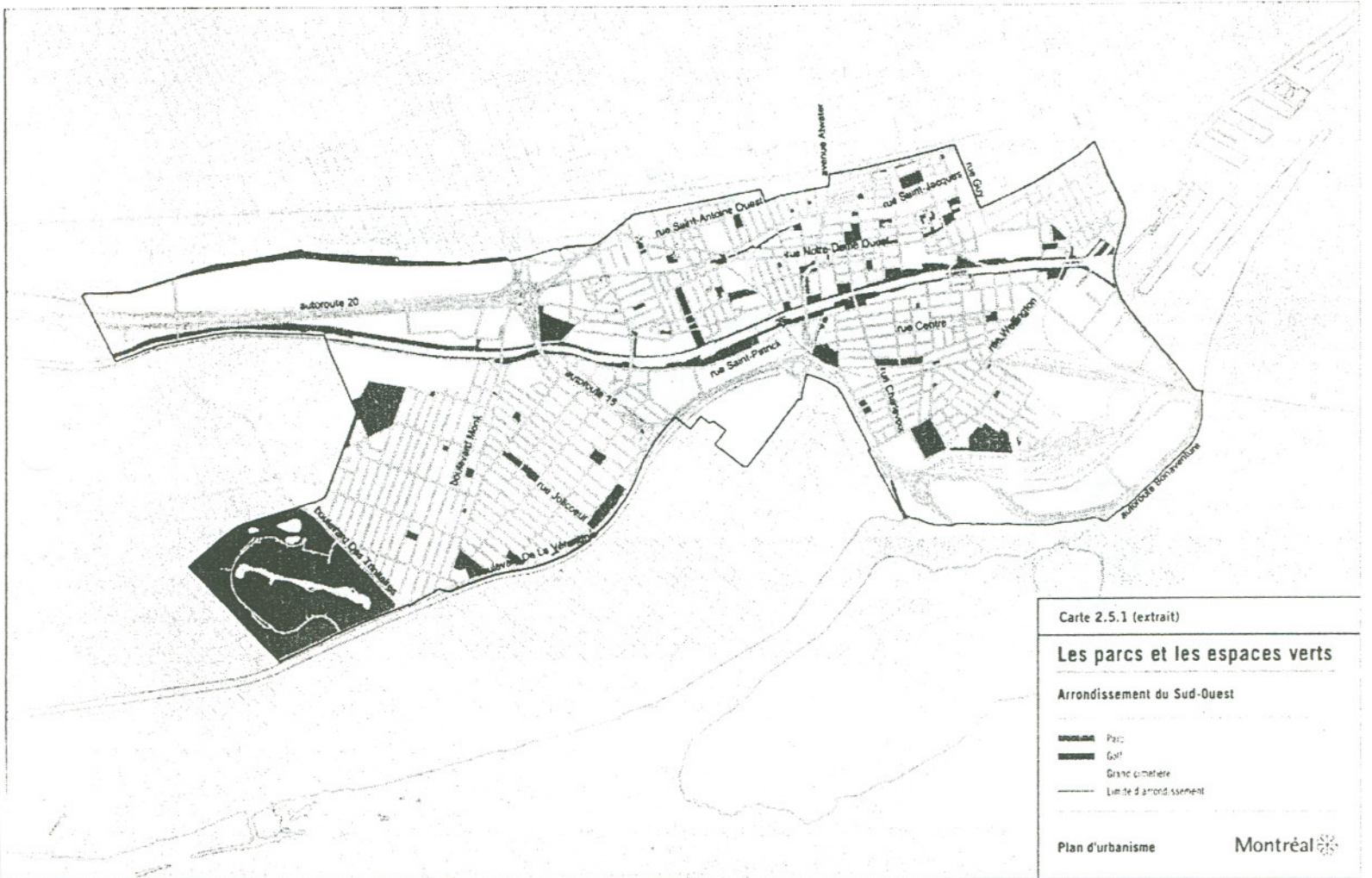
**ANNEXE D**

CARTE 3.1.2 INTITULÉE «LA DENSITÉ DE CONSTRUCTION» - ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST

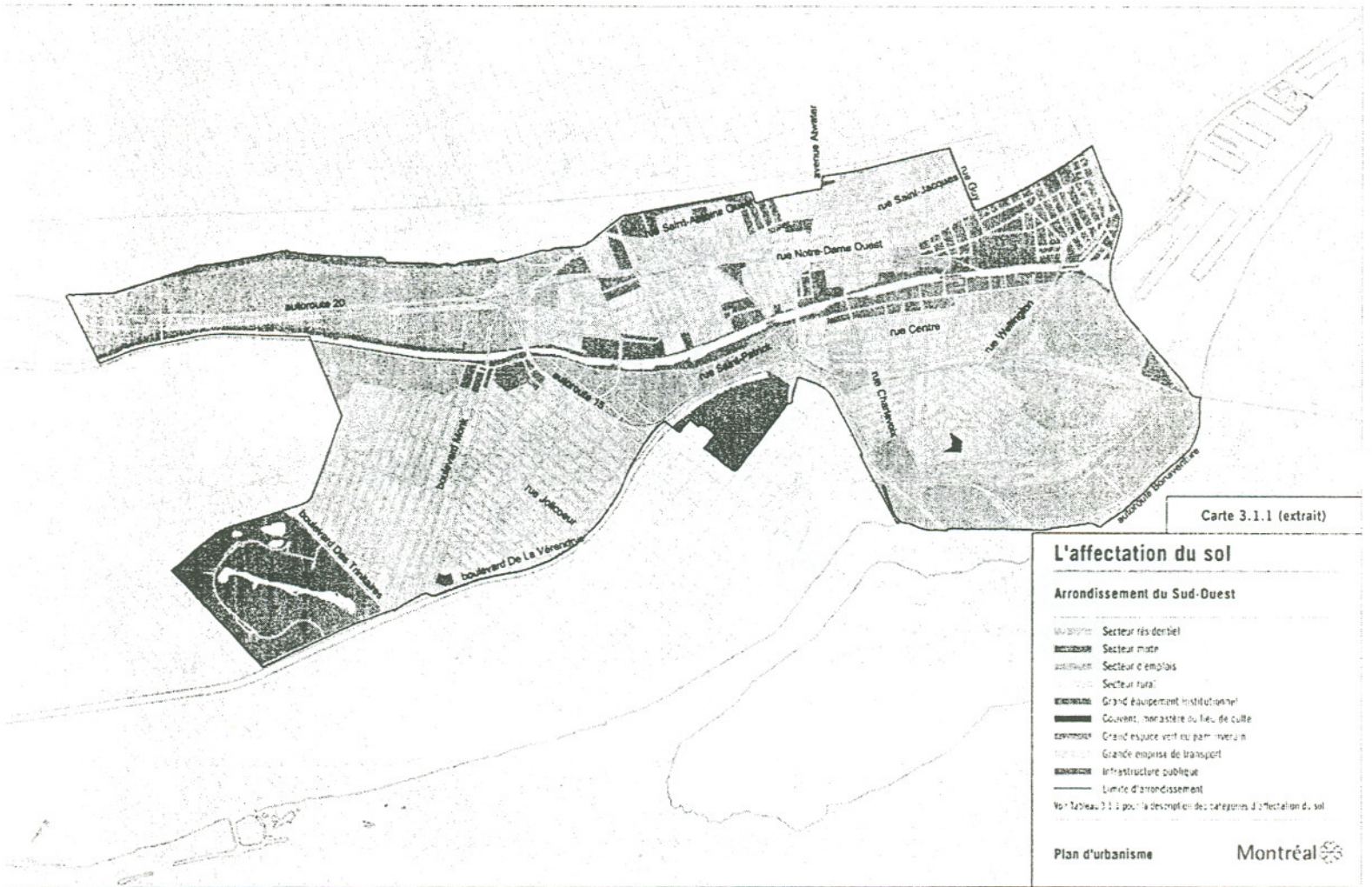


Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le 7 septembre 2005.

ANNEXE B

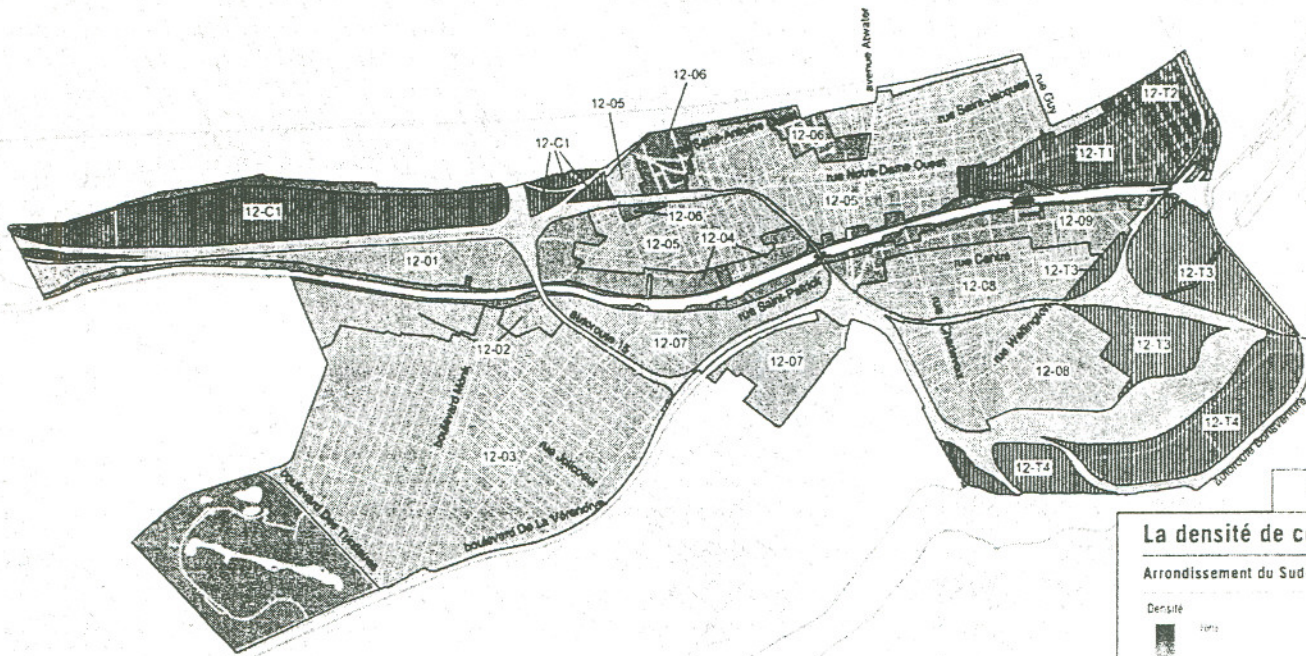


ANNEXE C





# ANNEXE D



Carte 3.1.2 (extrait)

## La densité de construction

Arrondissement du Sud-Ouest

- Densité**
- Très
  - Faible
  - Non autorisée
- Adressage**
- Grand espace vert ou parc riverain
  - Numéro du secteur
  - Secteur à transformer ou à construire
  - Limite d'arrondissement

Plan d'urbanisme

Montréal